



BOYCOTT DU CTPM DU 19 Décembre 2008

Aujourd'hui, les organisations CGT et CFDT ont boycotté le CTPM qui devait traiter du point relatif aux fusions des services de l'Inspection du Travail. Ce boycott signifie à l'administration notre refus de participer au simulacre du dialogue social qu'elle s'évertue à conduire en permanence. Vous trouverez ci après la lettre commune CFDT/CGT adressée au Ministre hier.

Avec les projets de restructuration en cours dans les services, les négociations salariales au niveau Fonction Publique et le dialogue social sans méthode ni cadrage, les raisons sont nombreuses de répondre aux appels qui nous sont lancés d'une grande mobilisation le jeudi 29 janvier 2009.

L'union des fédérations des fonctions publiques et assimilées CFDT (UFFA CFDT) a décidé à l'unanimité des fédérations (dont la FGTE), le 18 décembre 2008, avec l'ensemble des fédérations (FSU, CGT, FO, UNSA, CFTC, CGC, Solidaires) d'appeler les personnels des Fonctions publiques le jeudi 29 janvier 2009 à une journée d'actions, de mobilisation et de grève.

... / ...



Le mercredi 17 décembre 2008
Monsieur Jean Louis Borloo
Ministre d'Etat
MEEDDAT
246, Boulevard Saint Germain
75700 Paris

Monsieur le Ministre,

Le Comité Technique Paritaire Ministériel avait à examiner, le 4 décembre 2008, les décrets relatifs à la fusion de l'inspection du travail au sein du Ministère du Travail. Après les interventions des organisations syndicales et devant l'absence de réponse des représentants du Ministère du Travail aux questions posées, il a été décidé de reporter ce point à un prochain CTPM.

Il a été convenu, entre les organisations syndicales, le MEEDDAT et le Ministère du Travail, de tenir une réunion spécifique avant le CTPM fixé au 19 décembre 2008, à 9 heures. Celle-ci s'est déroulée le jeudi 11 décembre 2008. Y participaient :

- Le MEEDDAT,
- Le Ministère du Travail,
- Les Organisations syndicales : CGT, CFDT, FO et UNSA.

Les organisations syndicales ont interpellé les représentants des deux ministères des conséquences de cette fusion sur :

- Les conditions du transfert des agents en terme de conditions matérielles (mobilier et immobilier) comme sur les parties statutaires, gestion, rémunération, primes de transfert, régime indemnitaire au sein du Ministère du Travail,
- La garantie qu'aucun agent ne sera transféré contre son gré,
- L'avenir des missions réalisées actuellement au sein du MEEDDAT, les conséquences du transfert pour maintenir et développer l'inspection du travail au service des entreprises, des salariés, des usagers sur la base des orientations politiques gouvernementales,
- Les organisations envisagées au sein du Ministère du Travail pour répondre notamment aux directives européennes qui vont s'accroître dans un premier temps au 1^{er} janvier 2010,
- Les possibilités offertes aux agents pour réintégrer le MEEDDAT,

Après trois heures de réunion, les organisations syndicales ont constaté l'absence de réponses précises aux questions posées. Ceci nous inquiète fortement car à, quinze jours du transfert de l'inspection du travail, rien ne semble prêt pour permettre que cette fusion soit réalisée dans des conditions favorables pour les agents, les usagers, pour développer et répondre aux droits des salariés face à la conjoncture sociale actuelle, pour maintenir les missions de contrôle Transports. Les organisations syndicales ont rappelé également qu'il est nécessaire de s'appuyer sur l'expérimentation actuelle dans la région France Comté pour permettre une fusion positive pour toutes et tous.

Monsieur le Ministre d'Etat, ce transfert est, pour nous très mal engagé et ne peut pas être réalisé au 1^{er} janvier 2009. Nous demandons le report de cette fusion à la date prévue au préalable afin de préparer correctement ce dossier important.

Au regard de la situation actuelle, les organisations syndicales CFDT et CGT ne seront pas présentes au CTPM du vendredi 19 décembre 2008 pour marquer leur total désaccord.

Nous vous prions de croire en l'expression de notre haute considération

Pour la CGT

Pour la CFDT

Signé

Signé

Jean Marie Rech

Hubert Lebreton